



# PROCES-VERBAL

## CELLULE DE VEILLE

Séance du 06 Avril 2020

---

### Membres présents

Jean-René MORACCHINI  
Dominique BASTERI  
Antoine EMMANUELLI  
Philippe SERPAGGI  
Franck RISTERUCCI  
David SALADINI

---

Considérant l'absence totale d'activité au sein de la ligue, dont les locaux sont d'ailleurs fermés, la cellule de veille a décidé le 30 mars 2020 de mettre l'ensemble du personnel en chômage partiel, à compter du 16 mars.

Par courrier en date du 5 avril 2020, l'autorisation au titre d'une allocation d'activité partielle (N° de la décision d'autorisation : 02B53890100), nous a été accordée pour la période du 16/03/2020 au 15/09/2020.

Les salaires du mois de mars ont été versés dans leur intégralité, mais à compter du 1er avril, le taux de 70% de la rémunération brute correspondant à environ 84% de la rémunération nette antérieure sera appliqué.

Consciente que cette perte d'environ 16% du salaire constitue un effort important de l'ensemble du personnel, la cellule de veille espère pouvoir revenir à une situation normale le plus rapidement possible.

Un courrier sera adressé à chaque salarié.

*L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.*